

Le Comité commence à examiner son projet de rapport sur le transport des personnes handicapées, incluant certaines parties du rapport de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux, La concurrence dans les transports - Regard sur la politique et la législation, ainsi que d'autres aspects du transport des personnes handicapées.

Sur motion de Allan Koury, appuyé par Neil Young, il est convenu, — Que le projet de rapport, tel qu'il a été modifié (Sixième rapport du Comité), soit adopté et que le président le présente à la Chambre.

Sur motion de Neil Young, appuyé par Allan Koury, il est convenu, — Que le président soit autorisé à apporter au rapport les changements jugés nécessaires à la rédaction et à la forme, sans en altérer le fond.

Sur motion de Neil Young, appuyé par Allan Koury, il est convenu, — Qu'en application de l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer, dans les 150 jours, une réponse globale à son rapport.

Sur motion de Neil Young, appuyé par Allan Koury, il est convenu, — Que, outre les 850 copies imprimées par la Chambre, le Comité fasse imprimer 2 150 copies de son rapport.

Le Comité reprend l'examen de ses travaux futurs.

À 17 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*La greffière du Comité*

Lise Laramée